D L P - 5 - 7 - 9 1 0 4 6 9 5 1
ISSN 0992 9924

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES



Viticulture Bas-Vivarais

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel: 180Frs-Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 12 - 1er juillet 1991

MILDIOU, OIDIUM, BLACK ROT	: Maintenez la protection
VERS DE LA GRAPPE	: Début de la 2ème génération
- Utilisateurs d'INSEGAR et de CASCADE	: Dates de votre traitement
CICADELLES, ACARIENS	: A surveiller.

MILDIOU : Maintenez la protection.

*** Situation :**

Des taches sur feuilles ont été observées sur ST JUST D'ARDECHE, BOURG ST ANDEOL,ALBA, ORGNAC, PAYZAC, etc...
Aucune manifestation sur grappe de la maladie n'a encore été signalée, mais des attaques locales ne sont pas exclues.
La grappe est souvent devenue moins sensible au Mildiou, mais, pour le feuillage, la croissance active de la vigne et les opérations de rognage provoquent la sortie de nouvelles feuilles sensibles.

*** Préconisations :**

L'utilisation d'un produit à base d'anilide (ACYLON, CALTAN, VAMIN, PULSAN SIRDATE, TAIREL, GALBEN) n'est plus justifié dans les vignes ayant dépassé le stade "baies grosses comme un grain de poivre". En cas de conditions météorologiques difficiles, elle pourra encore être envisagée dans les vignes tardives (ST REMEZE), et les vignes gelées dont les nouvelles grappes n'auraient pas encore atteint ce stade.
Attention : Pas plus de 3 applications amenant une anilide.

Dans les vignes où des attaques de mildiou se seraient développées, il serait prudent de préférer encore un produit pénétrant (amenant cymoxanil), surtout en conditions climatiques difficiles.
Délai de renouvellement des traitements :
- 10 jours maxi pour les pénétrants à base de cymoxanil ;
- 10 jours maxi hors lessivage pour les produits de contact.

OIDIUM : Grande sensibilité des grappes jusqu'à leur fermeture.

La maladie favorisée par une hygrométrie élevée.
L'utilisation de pénétrants d'I.B.S. est encore justifiée à la condition de ne pas réaliser plus de 3 applications amenant un I.B.S. au cours de la saison. Cadence 14 jours maxi.
Soufre : cadence 10 jours maxi.

BLACK ROT : Grande sensibilité des grappes jusqu'au début véraison.

Les grappes sont actuellement au stade de leur plus grande sensibilité à la maladie. Ce sont les pluies et orages de cette saison (20 juin à fin juillet environ), qui provoquent les plus graves attaques sur grappes, parfois sans symptômes préalables sur feuilles.
Des taches sur feuilles ont été observées (LAGORCE, ST JUST, ROSIERES, etc...).

P401

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES Directeur Gérant J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

Soignez particulièrement la protection contre le Black-Rot partout où la maladie est habituellement présente.

L'utilisation d'un I.B.S. autorisé contre le Black-Rot est également jusitifiée, surtout en conditions climatiques difficiles, avec la même restriction que pour l'Oïdium. Cadence 14 jours maxi.

Erratum : tableau des produits utilisables contre l'Oïdium de la vigne, diffusés dans le dernier bulletin : le RUBIGAN (fénarimol) n'est pas autorisé contre le Black-Rot.

_______ BLACK ROT, OIDIUM : Lors de l'application, visez les grappes.

_______ TORDEUSES DE LA GRAPPE : Début de 2ème vol.

*** Situation :**

L'évolution de ces ravageurs semble avoir été sensiblement perturbée par les périodes de grande fraîcheur du printemps. Les captures de papillons sont souvent restées faibles, et le seuil de glomérules a rarement été atteint en 1ère génération.

Le 2ème vol de Cochylis a débuté entre le 25 et le 27 juin à ST MARCEL D'ARDECHE, SAUVEPLANTE, ROSIERES et ALBA. Il n'y a pas encore eu de "pics" de vol.
Pour Eudemis, un vol de faible importance est enregistré depuis plusieurs semaines à ST MARCEL D'ARDECHE, ORGNAC, ROSIERES, ST REMEZE.
La majorité des restes de glomérules sont vides, cependant quelques pour-cent renferment encore les dernières chenilles de 1ère génération.
Aucune ponte n'a encore été observée.

*** Préconisations : Utilisateurs d'INSEGAR et de CASCADE, prévoyez votre traitement.**
Ces deux produits sont des ovicides stricts.
- INSEGAR doit être déposé avant le début des pontes soit :
  . dès réception en régions précoces et moyennes :;
  . le 4 juillet en régions tardives (plateau de ST REMEZE).
  . Dose : 0,6 kg/ha.
- CASCADE peut être déposé sur des oeufs déjà pondus, mais, en pratique, son positionnement doit être le même que celui d'INSEGAR.
. Dose 0,4 l/ha.

- Remarque : INSEGAR et CASCADE ne sont pas utilisables contre les cicadelles des grillures ni contre celle de la Flavescence Dorée. Pour les vignes nécessitant une protection spécifique cont re la cicadelle de la Flavescence dorée, attendez un prochain bulletin, et choisissez un produit efficace à la fois contre les vers et la cicadelle.

- Utilisateurs d'autres produits, attendez un prochain bulletin.

_______ CICADELLE DES GRILLURES, ACARIENS : A surveiller.

Seuils : 100 cicadelles pour 100 feuilles. 70 % des feuilles occupées par des Acariens rouges et/ou jaunes.
Ces seuils sont encore rarement atteints, mais ces ravageurs restent à surveiller régulièrement, tout au long de la saison.